

Capa

métiers de l'agriculture
Spécialité : horticulture

UNITES CAPITALISABLES

Préparer la mise en place de cultures maraîchères, pépinières et horticoles en tenant compte de l'environnement de l'exploitation, des cycles de cultures et des objectifs commerciaux

300 heures

Réaliser les interventions de suivi des cultures horticoles : maraîchères, pépinières et floriculture.

Assurer l'entretien des équipements et infrastructures de l'exploitation

300 heures

Effectuer les travaux de récolte, de conservation et de conditionnement des végétaux en respectant les normalisations et les filières de commercialisation

140 heures

UCARE PAO : Réaliser la récolte, cueillette et conditionnement de plantes aromatiques et officinales en agriculture biologique.

40 heures

Parcours SSE : Construire son parcours professionnel

110 heures

%
insertion professionnelle

% de satisfaction

Renseignements

Responsable CFPPA : Emmanuel POCARD – emmanuel.pocard@educagri.fr

Secrétariat Formation Continue : Stéphanie LE TENIER 05 49 93 70 53 – cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD sonia.fallourd@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

TRANSITIONS
PRO Partenaire d'avenir

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Actions de formation

La formation est éligible au titre de la formation d'adulte et salariée

ACTIONS DE FORMATION

www.qualiopi.fr

www.educagri.fr

www.campus-natrure.com

Capa métierS de l'agriculture

SPECIALITE : horticulture

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques afin d'intervenir dans le secteur de l'horticulture, de la pépinière et des productions légumières pour exercer un emploi d'ouvrier qualifié dans les entreprises spécialisées en production légumières, maraîchères, florales et pépinières avec une approche agroécologique.

Spécificité du pôle technique :

Une formation complète pratiquée sur un plateau technique équipé :

- 4ha de maraîchage labellisé Agriculture Biologique
- 1500m² de serres horticoles de production et de vente
- 3,6 ha d'agroforesterie

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être demandeur d'emploi ou salarié en CDI, CDD, congé individuel de formation ou salarié en reclassement CSP,
- Satisfaire aux prérequis :
 - Savoir lire, écrire et comprendre le français,
 - Utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'horticulture

Durée de la formation

Formation individualisée en entrées et sorties cadencées, sur la base d'un parcours complet de 25 semaines en centre (875 heures) et 12 semaines en entreprise (420 heures).

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CAPA Métiers de l'Agriculture est un diplôme de niveau 3. Les connaissances sont évaluées par Unité Capitalisable (UC). Chaque capacité est obtenue de manière indépendante. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent à partir de situations professionnelles explicitées.

Délai d'accès à l'action de formation : Selon le calendrier déterminé par le CFPPA-OFA

Financements

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...) :

- Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (France Travail, Mission locale, cap Emploi).
- Le coût de la formation est de 20 €/heure, auxquels s'ajoutent les frais d'équipement individuel de protection (pantalon de travail, chaussures de sécurité et gants de travail : 100,00 €), ainsi que le suivi en entreprise (2 €/h). Les frais annexes (hébergement et restauration) feront l'objet d'un accord préalable et d'une facturation distincte.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

Rémunération

La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSP, CPF, France Travail, CPF de transition, Cap emploi, VIVEA...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle

Les périodes de stage facilitent l'insertion professionnelle :

- Dans le secteur marchand : entreprises de plants, jardineries, pépinières, maraîchers.
- Dans le secteur public : pépinières et serres horticoles des collectivités locales.

Au sein de l'établissement

- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique horticulture,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self, possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques

**OUVRIER HORTICOLE
PEPINIERISTE
MARAÎCHER
FLORICULTEUR**

SON RÔLE

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation. L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture ou pépinière.

SES COMPETENCES

- Disposer de solides connaissances sur les végétaux
- Observer et diagnostiquer le végétal
- Avoir une bonne condition physique
- Apprécier le travail en extérieur,
- Disposer d'un savoir être , de patience, et de rigueur

